

Egypte : menaces sur le Nil ?

Pierre Blanc

Secrétariat Général du CIHEAM

Le bassin du Nil est en ébullition. Les bouleversements politiques en Egypte, la partition du Soudan et la montée en puissance de l’Ethiopie sont autant d’éléments de changements dans la région. C’est dans ce contexte que la question du partage du Nil entre les différents pays riverains est récemment revenue sous les feux de l’activité. Les Etats d’amont se sont en effet coalisés pour contester les droits de l’Egypte sur les eaux du Nil tels qu’ils sont précisés par les accords de 1929 et de 1959. Depuis ces accords, Le Caire et Khartoum se partagent l’essentiel des volumes du fleuve.

L’intensification des revendications des Etats d’amont, doublée de certains projets de développement hydraulique dans ces pays, peut donc avoir des conséquences pour les pays d’aval, particulièrement l’Egypte dont la sécurité alimentaire est déjà menacée tandis que les territoires habitables sont limités par le fort aréisme qui sévit dans le pays.

Les limites du don du Nil

Là où il y a l’eau, il y a les hommes. Cette vérité de la géographie s’impose avec force quand il est question de l’Egypte. Dans ce pays d’environ 1 million de mètres carrés, c’est bien le Nil qui permet de soustraire les populations à la dictature d’un milieu particulièrement aride : à peine 5 % du territoire ne sont pas désertiques et toute la population, à l’exception des tribus bédouines, vit dans la Vallée. La formule célèbre d’Hérodote « *l’Egypte est un don du Nil* » apparaît donc pour le moins adaptée. Ce grand fleuve de 6 695 km, qui coule sur plus de 1200 kilomètres en Egypte, est donc, plus que tout autre, assimilé à la vie. Pendant plusieurs siècles, ce sont bien les crues du fleuve qui assuraient exclusivement l’irrigation, et c’est le limon, arraché aux montagnes éthiopiennes puis charrié par les affluents venus du pays des hauts sommets, qui servait

de fertilisant naturel pour les terres. Ces respirations annuelles du Nil avaient pour contrepartie de faire souvent des victimes en période de hautes eaux tandis qu'en périodes de moindres précipitations dans le château d'eau qu'est l'Éthiopie, l'Égypte pouvait affronter un contexte de « vaches maigres ».

Les premiers aménagements hydrauliques d'envergure en Égypte ont été effectués au XIX^{ème} siècle, notamment pour permettre la culture du coton dans la région du Delta du Nil. Mais c'est surtout avec l'arrivée au pouvoir de Nasser que le Nil a connu une véritable révolution hydraulique, le barrage d'Assouan d'une capacité de 169 milliards de mètres cubes permettant de stocker les eaux du Nil. Aussi bien les inondations que les sécheresses étaient ainsi évitées par la construction de cet ouvrage. Grâce à celui-ci, l'irrigation, qui est la seule manière de faire de l'agriculture dans ce pays très aride, a pu être développée. Ainsi, l'Égypte a élargi sa surface agricole, de 6 millions de feddans en 1960 à environ 8 millions aujourd'hui (extension horizontale). Certes l'extension aurait pu être plus conséquente, mais le développement des villages et des villes a grignoté une partie des terres bonifiées. Malgré tout, avec le passage d'une culture par an à deux voire trois sur une même surface (extension verticale), l'Égypte a atteint une surface agricole réelle de quelque 14 millions de feddans aujourd'hui.

Si ce barrage comporte bien des incidences écologiques négatives, il a donc été également bénéfique à bien des égards pour le pays. En effet, outre le fait que la centrale attenante au barrage assure 20% de la consommation électrique du pays, la régularisation de l'irrigation a permis d'augmenter les productions agricoles de façon très notoire. Cependant, dans l'ensemble, les productions ont trop peu augmenté pour absorber la croissance démographique (20 millions en 1950, 80 millions d'habitants aujourd'hui). A cette croissance de la population s'ajoute le fait que l'amélioration du niveau de vie a décuplé ses besoins alimentaires. Ainsi, de 2200 calories en moyenne dans les années 1960, la ration alimentaire, dont les sources sont diversifiées (plus de fruits, de légumes et de viande rouge), est passée à 3000 calories de nos jours. Les consommateurs égyptiens sont donc beaucoup plus nombreux et mangent mieux, au moins globalement car les écarts sociaux sont importants.

Dans ce contexte d'accroissement de la demande, la dépendance alimentaire est vouée à s'accroître. Entre autres pour cette raison, les autorités égyptiennes ont voulu aller plus loin sur le plan hydraulique, en lançant de nouveaux projets pharaoniques dans le désert du Sinaï et le désert libyque. Cependant, les projets qui ont été lancés concernent plutôt l'agro-exportation, l'idée étant de réduire au final la balance commerciale agricole.

La valorisation du nord de la péninsule du Sinaï lancée dès année 1970 se fait à partir de tunnels, disposés sous le canal de Suez, qui alimentent le canal Al-Salam. Si les infrastructures sont en grande partie réalisées, les objectifs de valorisation agricole ont été revus à la baisse (400000 feddans¹ au lancement du projet contre 180000 environ aujourd'hui) car l'agriculture y demeure difficile : l'eau du Nil est en effet de piètre qualité à cet endroit parce que les eaux du fleuve sont mélangées aux eaux de drainage, ce qui limite les possibilités d'exportations vers les marchés européens ; mais si les objectifs ont été revus à la baisse c'est aussi parce que l'irrigation dans la zone se heurte à d'autres projets en particulier celui de la nouvelle vallée du Nil.

Pour créer celle-ci, l'eau du Nil est pompée dans le lac Nasser puis convoyée vers la Nouvelle vallée par le canal Cheikh Zayed. S'il est prévu qu'il transporte l'eau vers plusieurs oasis du Sahara occidental, où déjà Nasser voulait installer les paysans sans terre, ce canal s'arrête pour l'instant dans la région de Tochka dans laquelle le président Moubarak avait annoncé en 1997 l'établissement en quinze ans de 3 millions d'habitants. Pour l'instant, quatre lots ont été alloués à de grandes firmes qui doivent valoriser les nouvelles terres. Cependant, ces lots avaient été attribués dans des conditions très

¹ 1 feddan = 0,42 hectare

avantageuses, ce qui a donné lieu à une reprise partielle des terres par l'Etat depuis le changement de régime en février 2011.

En dépit de ces échecs, il n'est pas sûr que l'Égypte abandonne sa politique de conquête foncière dont l'objectif était également de permettre de désengorger une vallée déjà très pléthorique. Cet objectif paraissait d'autant plus impérieux que le Delta lui-même est menacé du fait des changements climatiques. La dilatation de la mer, sous l'effet de la hausse de la température de l'eau ajoutée à la fonte des glaciers, tend à élever le niveau de la mer. Il est ainsi estimé que ce niveau aurait augmenté de 20 centimètres au XX^{ème} siècle avec pour effet d'accroître les infiltrations dans le sol au point de stériliser à la longue des pans entiers de terres arables. La parade envisagée, qui consiste à amener du sable sur le sol, est coûteuse autant que fastidieuse pour être la réponse adéquate à un phénomène éminemment menaçant pour la sécurité alimentaire, *via* le recul des terres arables et la précarité croissante de la population du Delta. Le problème inquiète au point que des ouvrages d'ingénierie, qui confinent à un certain pharaonisme, sont envisagés comme la construction d'une digue de deux mètres de hauteur pour lutter contre cette montée des eaux.

La menace du Sud

Dans ce contexte, la décision des pays d'amont inquiète l'Égypte. En effet, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, le Burundi, le Rwanda et la Tanzanie sont depuis le 22 mai 2010 signataires d'un nouveau traité du partage des eaux du Nil. Ce texte vise à abroger le traité élaboré en 1929 et amendé 1959. La Grande-Bretagne et l'Égypte indépendante depuis six ans avaient signé en 1929 un traité dans lequel la Couronne britannique, puissance coloniale encore installée sur certains territoires en amont du Nil, acceptait de consulter l'Égypte en cas d'aménagement. Elle concédait également au Caire un droit de prélèvement de 48 milliards de mètres cubes annuels. Après l'indépendance du Soudan en 1956, Khartoum libérée à son tour de la tutelle britannique et Le Caire ont excipé d'un droit de véto sur tous les projets menés en amont, autrement dit surtout en Éthiopie (cf. infra). En outre, ces deux pays se sont répartis des quotas de prélèvements sur le Nil : 75,7% du débit annuel – mesuré à Assouan – pour l'Égypte et 24,3% pour le Soudan, soit respectivement 55,5 milliards de mètres cubes et 18,5 en année moyenne.

Cet accord sera très mal considéré par les Etats d'amont à leur tour indépendants. Ce sera surtout le cas de l'Éthiopie en particulier car elle assure l'essentiel du débit du Nil qui s'écoule au Soudan puis en Égypte. Avec le Nil bleu, l'Atbara et une partie du Sobat, les hauteurs éthiopiennes fournissent ainsi plus de 70% du débit du Nil. Le reste provient des autres pays riverains mais surtout du Soudan. Dans ce pays, se forme en effet le Bahr el Ghazal qui rejoint le Sobat pour former l'essentiel du Nil blanc dont la confluence avec le Nil bleu se fait à Khartoum. Avant que le Sobat et le Bahr el Ghazal se rencontrent au Soudan, les eaux venues des pays d'amont (Rwanda, Tanzanie, Burundi, Kenya notamment) se perdent en partie dans des marécages au sud du Soudan. Ainsi, les autres pays d'amont ne comptent pas beaucoup dans les volumes du cours inférieur du Nil.

La création de l'initiative du bassin du Nil en 1999 a été le lieu de discussion et de coopération des Etats du Nil. Elle avait été créée sur insistance internationale suite à la montée en puissance des récriminations des Etats d'amont qui considéraient que l'accord de 1959 était totalement inique. Au cours de l'année 2007, l'ouverture de négociations dans cette enceinte avaient laissé penser qu'un accord de partage était envisageable, même si on ne sait que très peu de choses sur le contenu même des discussions d'alors. Cependant les atermoiements sur le dossier et le besoin de développement de l'Éthiopie expliquent qu'en mai 2010 celle-ci ait lancé, conjointement avec certains autres Etats du Nil, une véritable offensive en vue d'un nouveau traité. Par l'adoption d'un accord-cadre sur la coopération dans le bassin du Nil, il s'agit pour l'Éthiopie, la Tanzanie, le Rwanda,

le Kenya et l'Ouganda d'obtenir la suppression du droit de veto égyptien et les quotas actuels qui ne concernent en fait que les deux pays d'aval.

A ce grand motif d'inquiétude en Egypte s'est ajouté le lancement en avril 2011 par l'Ethiopie de la construction du Grand barrage du Millénaire. Dans un pays où les fortes irrégularités des précipitations tant spatiales que temporelles obèrent notamment la sécurité alimentaire, les attentes en irrigation sont massives. De même, la soif d'énergie pousse les autorités à y déployer l'hydro-électricité. Ainsi, à terme, 5000 mégawatts seront fournis par cette retenue dont le volume doit atteindre 63 milliards de mètres cubes, ce qui en fera l'un des plus grands barrages du monde. Ce barrage du Millénaire inquiète plus les Egyptiens que celui de Mérowé construit par le Soudan dans la mesure où son remplissage est supposé respecter le quota soudanais sur le Nil. Enfin, la création très récente du Sud-Soudan est un autre motif d'inquiétude pour Le Caire même si le nouvel Etat a semble-t-il rassuré l'Egypte sur le fait que ses prélèvements futurs se feront sur le quota soudanais et que ce nouvel Etat ne s'associera pas aux autres Etats d'amont pour défaire l'accord de 1959. Mais la question se pose de savoir si Khartoum, de son côté, conviendra de partager ce quota avec un Etat rival au Sud.

Les déséquilibres dans le bassin du Nil, tant sur le plan économique que géopolitique, expliquent la disparité des usages en eau dans ses différents pays riverains. Cependant on assiste désormais à une nouvelle donne :

- sortie des guerres à répétition (le conflit de l'Ogaden, conflit avec l'Erythrée qui a fait sécession depuis 1993), l'Ethiopie s'affirme également sur le plan militaire ;
- l'Egypte est entrée dans une période d'instabilité et d'incertitude sur le plan national ;
- le Soudan a connu une scission de son territoire depuis 2011.

Tout ceci contribue à une redéfinition des rapports de pouvoir entre ces trois pays nilotiques. Les enjeux sont immenses. Le seul exemple du blé suffit à l'illustrer. Moins d'eau du Nil qui coulerait vers l'Egypte et ce serait alors la production du pays qui déclinerait. Or Le Caire, avec plus de 10 millions de tonnes de blé importés chaque année, est déjà le premier acheteur de la planète. Pour autant, le pire n'est pas forcément le scénario à venir. La gestion commune des eaux du Nil dont les termes sont sans doute à affiner n'implique pas un jeu à somme nulle au contraire : la sécurité alimentaire des uns ne suppose pas que les autres doivent y renoncer.

Un nouveau danger guette malgré tout l'ensemble du bassin du Nil. En Ethiopie, au Soudan et au Mozambique surtout, des investisseurs, souvent étrangers (chinois, indiens ou saoudiens), se lancent dans la production de cultures gourmandes en eau comme le riz ou le sucre grâce à des contrats de location offrant un accès très avantageux aux ressources en eau. La mise en location de ces terres concédées conduira inévitablement à une augmentation dramatique de la consommation d'eau pour l'agriculture, en sachant que les transactions sont nombreuses. D'après l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les contrats annoncés de transactions atteindraient 8 millions d'hectares sur le bassin du Nil. Si tel est le cas et si les annonces sont suivies d'effets, il peut s'agir d'une agression que le Nil pourra difficilement supporter.

Bibliographie

- MIKAÏL Barah, *Un fleuve sous tension : le Nil. Vers une configuration belliqueuse dans le bassin du Nil*, Paris, Futuribles, n°346, novembre 2008, p.27-38
- BLANC Pierre, *Le Nil de l'appropriation au partage*, PARIS, PUF-Géopolitique, n°92, 2006, p.17-24
- BOUGUERRA Larbi, « L'Égypte, l'initiative du Bassin du Nil et les autres », *Confluences Méditerranée*, in Pierre Blanc (dir.), « Égypte, l'éclipse », n°75, automne 2010, p. 191-196.
- BUSH Ray , « The Land and the people », dans R. El-Mahdi et P. Marfleet, *Egypt, Moment of Change*, Le Caire, The American University in Cairo, 2010, p. 51-67.
- CUNNINGHAM Erin, *Egypt is losing its grip on the Nile*, Globalpost.com, 9-04-2012
- HABIB Ayeb, *La Crise de la société rurale en Egypte. La fin du Fellah*, Paris, Karthala, 2010.
- THE NATIONAL, *Egypt : a political crisis is a poor time to negotiate water*, TheNational.ae, 24-04-2012
- VAN KOTE Gilles, *L'accaparement caché des ressources en eau de l'Afrique*, Le Monde 15-06-2012



Le CIHEAM a été créé, à l'initiative conjointe de l'OCDE et du Conseil de l'Europe, le 21 mai 1962.

C'est une organisation intergouvernementale qui réunit aujourd'hui treize Etats membres du bassin méditerranéen (Albanie, Algérie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Portugal, Tunisie et Turquie).

Le CIHEAM se structure autour d'un secrétariat général situé à Paris et de quatre Instituts agronomiques méditerranéens (Bari, Chania, Montpellier et Saragosse).

Avec au cœur de son activité trois missions fondamentales (formation, recherche, coopération), le CIHEAM s'est progressivement imposé comme une référence dans ses domaines d'activité : l'agriculture, l'alimentation et le développement des territoires ruraux en Méditerranée.

A propos de l'Observatoire du CIHEAM

L'Observatoire méditerranéen du CIHEAM est un instrument d'analyse et de débat sur l'agriculture, le monde rural et l'alimentation en Méditerranée.

www.ciheam.org

Les propos tenus dans cette note engagent la responsabilité des auteurs, et en aucun cas celle du CIHEAM.